



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2022\_772

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX**

**ACQUISITION DE BATTERIES POUR VEHICULES LEGERS ELECTRIQUES -  
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN  
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant qu'en 2016, la Communauté de Communes Artois Flandres a procédé, auprès de la centrale d'achats de l'UGAP, à l'acquisition de 2 véhicules électriques, Renault Zoé Life immatriculés EG-212-GH et EG-554-HF,

Considérant que cette acquisition nécessitait par ailleurs la location de batteries et que les contrats de location arrivent à échéance,

Considérant que suite à la fusion, le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite faire l'acquisition de batteries de ces véhicules,

Considérant que la société DIAC LOCATION, ayant son siège social à Noisy-le-Grand Cedex (93168), 14 avenue du Pavé Neuf, filiale financière de Renault gère notamment la location des batteries des véhicules électriques,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, il y a lieu de signer un marché avec la société DIAC LOCATION, ayant pour objet l'acquisition de 2 batteries pour 2 véhicules électriques, pour un montant total de 6 732 € TTC garantie comprise, soit une garantie 8 ans ou 160 000 kms,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'acquisition de 2 batteries pour les 2 véhicules électriques, Renault Zoé Life immatriculés EG-212-GH et EG-554-HF, avec la société DIAC LOCATION, ayant son siège social à Noisy-le-Grand Cedex (93168), 14 avenue du Pavé Neuf, et de le signer pour un montant total de 6 732 € TTC garantie comprise de 8 ans ou 160 000 kms.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ...**2.2. DEC. 2022**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Mannessez*

**MANNESSEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **22 DEC. 2022**

Et de la publication le : **22 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Mannessez*

**MANNESSEZ Danielle**